

Politique relative au traitement des réclamations

Cleveland a mis en place une procédure efficace et transparente de traitement des réclamations, conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous souhaitez nous faire d'une insatisfaction dans le cadre du service de gestion de fonds d'investissement alternatifs qui vous est fourni par Cleveland, vous pouvez nous contacter :

- par email : Reclamations@cleaveland.fr
- par courrier : Cleveland
35, boulevard des Capucines
75002 Paris

Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et à vous apporter une réponse dans un délai de deux mois suivant la date de réception de la réclamation.

Dans le cas où Cleveland ne parviendrait pas à vous apporter une réponse satisfaisante, vous pouvez contacter le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») :

- par formulaire électronique à l'adresse suivante : www.amf-france.org
- par courrier : Autorité des Marchés Financiers
à l'attention du Médiateur de l'AMF
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

La procédure relative au recours devant le Médiateur de l'AMF est accessible depuis son site internet www.amf-france.org.